

# Le changement climatique, les biocarburants et la terre

Le changement climatique et l'essor de la production de biocarburants ont de fortes probabilités d'entraı̂ner une compétition plus vive pour l'accès à la terre qui mettra gravement en danger les moyens d'existence des millions d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs et d'habitants des forêts n'ayant pas de droits officiels de possession de terres. Des politiques et une programmation foncière judicieuses seront cruciales pour éviter de nouvelles épreuves à ces hommes et à ces femmes.

### Territoire inconnu

Le changement climatique menace de déraciner de nombreuses communautés rurales. Par exemple, la hausse du niveau des mers pourrait contraindre nombre de populations des pays en développement vivant dans les zones côtières de faible altitude et les deltas à se déplacer. De même, la fréquence accrue des sécheresses due au changement climatique pourrait forcer les agriculteurs et les éleveurs qui dépendent des précipitations à abandonner leurs terres.

Ces déplacements de populations risquent d'aboutir à une rivalité entre migrants et communautés établies pour l'accès à la terre. Les gouvernements à tous les échelons devront relever de lourds défis pour concilier les diverses exigences relatives à l'utilisation des terres. Lorsque les droits fonciers sont informels et que différents régimes coutumiers coexistent, les autorités devront travailler en étroite collaboration avec les communautés locales pour mettre en place des systèmes équitables d'occupation des terres et développer des mécanismes de résolution des conflits. Pour de nombreuses communautés déplacées, perpétuer les traditions agricoles ou pastorales pourrait s'avérer impossible. Les politiques foncières visant à faciliter la réinstallation devront être incorporées dans un programme plus vaste qui offre des opportunités aux personnes déplacées de se procurer des moyens d'existence hors du secteur agricole.

## Évolution des valeurs

L'expansion des cultures destinées aux biocarburants, engendrée, d'une part, par les initiatives d'atténuation du changement climatique, et d'autre part, par la flambée des cours du pétrole et les efforts des pays d'atteindre l'autosuffisance, déclencheront également une plus forte compétition pour la terre. Les pays s'efforçant d'exploiter la

demande accrue de biocarburants pourraient choisir de développer la production de biocarburants en expropriant les terres utilisées par les petits exploitants et les agriculteurs de subsistance et en les allouant à des investisseurs extérieurs. Du point de vue des planificateurs économiques nationaux, la terre pourrait être considérée comme «non productive» ou ne pas satisfaire les critères d'utilisation «productive». Pour les agriculteurs et les pasteurs locaux, toutefois, l'accès à ces terres est probablement leur bien le plus précieux. En cas d'expropriation, ces utilisateurs, surtout s'ils n'ont pas de droits formellement reconnus sur la terre, pourraient avoir du mal à négocier une indemnisation suffisante pour se procurer des moyens d'existence durables.

Dans certaines zones, l'essor de la production de biocarburants pourrait engendrer une réorganisation des systèmes fonciers coutumiers. Les droits communaux pourraient être remplacés par des droits individuels sur la terre acquis dans le cadre d'un marché foncier commercial. Dans ces cas, ceux qui peuvent se permettre les prix du marché obtiendront un plus grand contrôle sur la terre, mais beaucoup d'autres risquent de perdre leur accès aux terres. Dans des situations où les valeurs foncières sont déterminées par les marchés, l'essor de la production de biocarburants fera grimper les prix de la terre. Les agriculteurs à faible revenu se trouveront exclus du marché des baux et se verront nier l'accès à la terre et à leurs moyens d'existence.

### Droits bafoués

Avec l'évolution des disponibilités et des valeurs des terres, certains groupes seront plus défavorisés que d'autres. Les communautés autochtones, par exemple, sont particulièrement vulnérables car de nombreux gouvernements ne reconnaissent pas la légitimité de leurs droits fonciers et territoriaux. Qui plus est, nombre de

# oints clés

- → En Afrique, plus de 90 pour cent des terres ne sont pas régies par le système foncier officiel.
- Les femmes produisent plus ou moins la moitié de toute la nourriture de la planète mais ne sont propriétaires que de 2 pour cent environ de toutes les terres.
- On estime que les deltas de faible altitude, à risque d'inondations pour cause de relèvement des niveaux des océans dû au changement climatique, abritent près de 300 millions de personnes.
- A La croissance estimée de la production de biocarburants à l'horizon 2030 nécessitera 35 millions d'hectares de terres (voir tableau), soit une superficie plus ou moins égale au territoire de la France et de l'Espagne.

peuples indigènes occupent des territoires qui sont particulièrement exposés au changement climatique, comme les terres montagneuses ou polaires où la fonte des glaciers et des calottes glaciaires pourrait perturber l'alimentation en eau douce et modifier considérablement l'aire de répartition des populations de poissons et de faune sauvage. Dans les forêts pluviales tropicales de la planète, les tendances d'assèchement à long terme auront un grave impact sur les espèces végétales et animales et sur les ressources naturelles dont dépendent les communautés forestières autochtones.

À mesure que s'intensifie la compétition pour la terre sous la pression du changement climatique et de l'expansion des cultures de biocarburants, les femmes seront aussi doublement défavorisées. Dans de nombreuse parties du monde, en raison de la discrimination enracinée au sein des institutions et des lois, les femmes ne détiennent pas de droits formellement reconnus sur la terre, et elles pourraient se heurter en outre à une ségrégation dans les régimes fonciers coutumiers. Même si les femmes jouent un rôle essentiel dans la production agricole, les soins aux enfants et la collecte de l'eau et du bois pour les besoins du ménage, elles n'ont souvent qu'un contrôle limité sur la gestion de la terre et des ressources naturelles. Quand les populations sont contraintes à migrer pour se réinstaller sur de nouveaux territoires, ou que les terres communales sont expropriées, il est rare que les besoins et les priorités des femmes soient pris en compte.

# Sécurité et flexibilité

Étant donné que le changement climatique et l'expansion de la production de biocarburants risquent fort d'affecter l'accès des pauvres à la terre, il faut formuler des politiques foncières offrant une plus grande sécurité aux groupes défavorisés, qui servira également à atténuer le changement climatique. Si les communautés agricoles et forestières bénéficient d'une sécurité foncière, elles seront plus enclines à investir dans des pratiques propres à préserver la santé des forêts et des champs, qui sont tous deux d'importants réservoirs de carbone.

À mesure que la compétition pour la terre s'intensifie, il faudra veiller à faire respecter les droits sur la terre des communautés vulnérables. À cet égard, le Mozambique a introduit une législation stipulant que les investisseurs doivent consulter les populations locales détentrices de droits sur la terre avant d'entreprendre toute initiative commerciale de grande envergure, comme la production de biocarburants.

Les gouvernements doivent aussi établir des critères clairs et équitables d'«utilisation productive» et des définitions juridiques des terres «non productives». L'industrie des biocarburants pourrait aider à mettre en oeuvre des politiques foncières sauvegardant les droits des agriculteurs locaux en adhérant à des mécanismes de certification des biocarburants durables. Toutefois, les politiques foncières qui garantissent des droits aux communautés défavorisées ne seront fructueuses que si ces communautés comprennent ces droits et ont accès à des services d'appui juridique.

Ces politiques foncières doivent offrir la sécurité à ceux qui en ont besoin, mais elles doivent aussi être suffisamment souples pour s'adapter aux changements prévus des affectations des terres et des schémas de colonisation. Il est important que les planificateurs comprennent comment les communautés rurales ont déjà commencé à s'adapter au changement climatique et de quelle façon cela affecte les régimes fonciers existants. Les Gouvernements devraient s'employer à intégrer pleinement les questions de politiques foncières dans leurs stratégies d'adaptation au changement climatique.

# Besoins en terres pour la production de biocarburants

	<b>2004</b> <sup>1</sup>		2030 Scénario de référence <sup>2</sup>		2030 Scénario alternatif <sup>3</sup>		2030 Cas des biocarburants de 2nde génération <sup>4</sup>	
	Millions d'hectares	% arable	Millions d'hectares	% arable	Millions d'hectares	% arable	Millions d'hectares	% arable
États-Unis et Canada	8,4	1,9	12,0	5,4	20,4	9,2	22,6	10,2
Union européenne	2,6	1,2	12,6	11,6	15,7	14,5	17,1	15,7
OCDE Pacifique	nég.	nég.	0,3	0,7	1,0	2,1	1,0	2,0
Économies en transition	nég.	nég.	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
Asie en développement	nég.	nég.	5,0	1,2	10,2	2,5	11,5	2,8
Amérique latine	2,7	0,9	3,5	2,4	4,3	2,9	5,0	3,4
Afrique & Moyen-Orient	nég.	nég.	0,8	0,3	0,9	0,3	1,1	0,4
Monde	13,8	1,0	34,5	2,5	52,8	3,8	58,5	4,2

 ${\tt Sources: terres\ agricoles-FA0; besoins\ en\ terres-Agence\ internationale\ de\ l'\'energie}$ 

- 1 Terres utilisées pour la production de biocarburants en 2004 et en pourcentage des terres arables totales;
- 2 situation en 2030 si les tendances actuelles demeurent inchangées;
- 3 situation si les pays adoptent l'ensemble des politiques en cours d'examen sur la sécurité énergétique et les émissions de CO;
- 4 situation où une partie de la biomasse pour la production de biocarburants vient de terres non arables et de résidus, réduisant d'autant les besoins en terres arables. nég = négligeable; ha = hectares.

ontacts

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Bureau du Sous-Directeur général Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Viale delle Terme di Caracalla – 00153 Rome, Italie